



Motion des élu-e-s du CSE Siège de France Télévisions à propos de l'activité de réalisation

Les élu-e-s du CSE du Siège de France Télévisions dénoncent les passe-droits organisés par la direction de la Fabrique en matière de réalisation au Siège.

En effet, à l'occasion d'un point sur le plan de charge de rentrée, ils ont appris que la Direction autorisait depuis plusieurs années certains salariés permanents de l'entreprise, employés comme techniciens vidéos, à déposer des congés sans solde pour exercer le métier de réalisateur, tout en étant rémunérés par des sociétés prestataires extérieures.

Cette initiative ne peut perdurer, sauf à instituer une différence de traitement discriminatoire et un préjudice évident à l'encontre des réalisateurs permanents, mis en sous activité ou à qui des reconversions sont proposées, et des réalisateurs non permanents, priés d'aller se faire précariser ailleurs après de nombreuses années de collaboration avec France Télévisions.

Adopté à l'unanimité des 25 élu-e-s

Les syndicats CGT, CFDT, FO, CGC, SNJ et UNSA s'associent.

Paris, le 17 juillet 2019